

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 06 décembre à 18h30, le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué 29 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 15

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN FEDY, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Émilie RACAULT, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Luc ZEMMOUCHE.

Absents excusés : Alain BAUDOUIN, Dominique BERTIN, Anne DURIEUX qui a donné pouvoir à Fabienne MENARD, Patrick WAREMBOURG

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Pierre GEOFFROY

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30

En début de séance du conseil municipal : intervention de Mr De Pourtalès pour présenter aux conseillers le principe et le fonctionnement des nouvelles supérettes connectées API. Le bourg de Saint Denis du Pin a été ciblé par l'entreprise API pour une prochaine implantation. Les conseillers municipaux sont unanimes pour que la commune adhère au projet API.

Le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2022 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Renouvellement de la convention avec le Syndicat de Voirie pour la mission d'assistance locale 2023/2026 :

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose de renouveler pour 4 ans sa mission d'Assistance Technique Générale. Elle permet ainsi :

- l'obtention de conseils techniques, administratifs et juridiques pour un montant annuel de 300€

- un diagnostic de voirie (inventaire), produit à minima une fois dans le courant de la période quadriennale débutant à compter du 01 Janvier 2023 facturé **4000 €** selon le linéaire de voirie estimé à ce jour

- la production d'actes de gestion, tels que : des arrêtés de circulation, autorisations et permissions de voirie facturés 25€ ou encore arrêtés d'alignement facturés 50€

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables :

Mr le Maire fait part d'un courrier de l'inspecteur des Finances Publiques du 28 septembre 2022 indiquant qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits datant de 2020 concernant le budget annexe du Bar Restaurant Le Relax, et demandant en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres pour un montant de 4360,80 €.

Ceci n'ayant pas été prévu au Budget Primitif 2022, une décision modificative est nécessaire lors de ce même conseil municipal afin de valider cette admission en non-valeur.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Décision Modificative N°1 Budget annexe Bar Restaurant Le Relax :

Mr le Maire demande le vote de la décision modificative concernant l'admission en non-valeur des titres cités précédemment.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Décision Modificative N°3 Budget principal :

Suite à la hausse constante des taux d'intérêt bancaires, une décision modificative est à prendre sur le budget principal afin de pouvoir solder les emprunts 2022

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Remplacement luminaire vétuste EV72 à La Jallet :

Le conseil municipal est informé de la nécessité de changer le luminaire EV72 à La Jallet. Pour cela Mr le Maire présente au conseil municipal un devis du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) s'élevant à 555,03€ HT. Il indique également qu'avec la participation du SDEER à hauteur de 50%, le reste à charge pour la commune ne serait plus que de 277,51€ HT.

Mr le Maire précise également que la panne semblant être apparue suite à l'orage du 14 août 2022, une demande d'indemnisation a été faite auprès de l'assurance GROUPAMA, assureur de la commune.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Révision partielle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne:

La Commission Locale de l'Eau, réunie le 22 juin 2022, a validé la modification de la règle n°1 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne.

Enoncé de la nouvelle règle du SAGE en 2022 :

Les prélèvements en eaux souterraines (hors Infratoarcien) ou superficielles instruites en vertu des articles L. 214-3 et suivants du code de l'environnement, et L. 511-1 et suivants du même code, sont limités à un volume global de 6,1 millions de m3 sur la période du 1er Avril au 30 Septembre.

L'autorité administrative s'assure que la répartition des volumes par les différentes catégories d'utilisateurs respecte les règles de répartition suivantes :

- 23% pour l'alimentation en eau potable (soit 1,4 millions de m3)
- 62% pour l'irrigation (soit 3,8 millions m3)
- 15% pour l'industrie et autres (soit 0,9 millions m3)

Les déclarations et autorisations de prélèvements existantes hors alimentation en eau potable se mettent en conformité avec ces volumes prélevables d'ici 2027.

Le conseil municipal doit donner son avis sur la révision du règlement du SAGE Boutonne.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Devis de l'architecte pour travaux maison de La Fayolle :

Mr le Maire présente le devis du cabinet d'architecte MG+ afin de poursuivre le projet de rénovation de la maison située au lieu-dit La Fayolle à ESSOUVERT.

Celui-ci s'élève à 139 574,94 € HT et comprend le montant prévisionnel de la totalité des travaux ainsi que les honoraires de l'architecte.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Acceptation d'un don :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr Lionel MIGAUD a fait un don de 81,35€ à la commune. Il demande au conseil municipal de bien vouloir se déterminer quant à l'acceptation de ce don.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Subvention à la Société des Fêtes :

M. le Maire présente au conseil municipal le courrier adressé par la Société des Fêtes d'Essouvert concernant l'organisation du festival comique "Rions Ensemble" qui se déroulera en mars 2023, et sollicitant un partenariat.

Mr Patrick TANGUY, concerné par l'affaire, quitte momentanément la salle.

M. le Maire propose le versement d'une subvention de 500 € en 2023, et demande au conseil municipal de bien vouloir se déterminer sur cette requête.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Mr Patrick TANGUY revient pour la suite de la séance.

Devis pour granulés à bois pour la Salle de l'Alliance :

Un nouveau devis de la Société DUREPAIRE est présenté par Mr le Maire concernant le contrat de vente de granulés à bois à renouveler pour l'année 2023. Celui-ci est basé sur un nouveau tarif de 489€ HT la tonne livrée en vrac et concernera la période du 01/01/23 au 30/09/23.

Au vu de la conjoncture et de la hausse permanente des prix, le conseil municipal est appelé à se prononcer rapidement sur cette proposition.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :Commission Animation :

- Le 20 décembre 2022 aura lieu le spectacle de Noël à la Salle de l'Alliance.
- Le prochain repas des Aînés est fixé au 18 novembre 2023.
- Les vœux du Maire auront lieu le 06 janvier 2023 à 18h30 à la Salle de l'Alliance.
- Le 15 juillet 2023 auront lieu à Saint Denis du Pin les « Nocturnes des vals de Saintonge ». Le spectacle validé pour cette soirée s'intitule « Fanfare le Snob ». Il restera à la charge de la commune 10% de la facture globale ainsi que les frais de bouche des artistes le soir. Ce spectacle sera éventuellement suivi d'un feu d'artifice.

Commission Cimetière : Mr Pierre GEOFFROY fait part au conseil municipal de la volonté de la commission d'établir un règlement intérieur commun aux deux cimetières communaux. Le conseil municipal approuve.

Commission Voirie : Mr Alain MARTINEAUD annonce au conseil municipal que les nouveaux plants commandés seront récupérés le 16 décembre 2022. La plantation pourra être prévue courant janvier 2023. Il a également participé avec Mr Jean-Luc LEAUD le 1^{er} décembre 2022 à une réunion sur les plantations et l'environnement.

Le point est fait sur les locations de la Salle de l'Alliance et constat est fait qu'un arrêté municipal devra être pris concernant l'interdiction des animaux dans cette salle ainsi que dans tous les bâtiments publics d'Essouvert.

Mr Jean-Luc LEAUD fait part d'une demande du Club de Foot qui souhaiterait que soient restaurés les vestiaires ainsi que le Club House.

La mise en route des illuminations de Noël est annoncée pour le samedi 10 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Le Maire
Henri AUGER

Le secrétaire de séance